

entre les mains d'un séquestre, a assumé toutes les obligations, payé l'argent et accepté de nouvelles responsabilités en prenant à sa charge ces chemins de fer et leurs dettes, confondant ces dernières avec la dette nationale.

Le très honorable M. BENNETT: C'est ce que je combattais.

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce qu'il combattait, dit-il, et cependant, il va dire aux Jeunes Conservateurs de Toronto que la responsabilité de toutes ces obligations incombe au parti libéral.

Le très hon. M. BENNETT: Parfaitement.

Le très hon. MACKENZIE KING: Pour le moment, je ne retiendrai pas la Chambre avec une énumération des subventions en terre et en argent, exemption de taxes, et le reste, accordées au Pacifique-Canadien. Le ferais-je que ce serait démontrer qu'une bonne partie de notre dette provient des dons faits par les gouvernements conservateurs à cette entreprise ferroviaire.

Avant de terminer, toutefois, je veux parler d'un décret du conseil représentant une garantie nouvelle de chemin de fer accordée par le Gouvernement depuis la dernière session. Je tiens à la main un décret garantissant aux banques un prêt de 60 millions par elles fait au Pacifique-Canadien. Je crois que les banques ont avancé cette somme, ou promis de l'avancer, vers la mi-été. Le 29 novembre, le Gouvernement garantissait formellement ce prêt de 60 millions par décret du conseil, et cela, monsieur l'Orateur, sous le régime de la loi d'allègement du chômage. Encore une fois, sous le régime de la loi d'allègement du chômage. Voilà de ces choses que je dénonce depuis le commencement de mes observations: engager et dépenser les deniers publics en vue d'aider des compagnies, tout en donnant au public l'impression que ces millions et ces millions servent à soulager les sans-travail un peu partout dans le pays.

J'aimerais à savoir pourquoi le premier ministre a tenu secret si longtemps cet arrêté ministériel.

Le très hon. M. BENNETT: Non pas. Le décret a été publié le jour de sa signature, le 29 novembre, et j'en ai moi-même adressé une copie au très honorable député.

Le très hon. MACKENZIE KING: Au commencement de l'été le bruit courait partout que le Gouvernement allait se porter garant du remboursement du prêt des banques à la compagnie du Pacifique-Canadien.

Le très hon. M. BENNETT: On en trouve les raisons dans le décret même.

[Le très hon. Mackenzie King.]

Le très hon. MACKENZIE KING: Je m'attendais que mon honorable ami dirait qu'il m'a fait parvenir une copie du décret du conseil, celle que j'ai présentement. C'est la seule fois depuis que je suis chef de l'Opposition qu'il m'a communiqué un décret du conseil. Le décret a été rendu le 29 novembre et si j'en ai reçu une copie quelques jours après, c'est probablement parce que mon honorable ami savait qu'environ un mois plus tôt, alors que la rumeur voulait que la chose fût faite, j'avais dit que j'ignorais si c'était le cas, mais que dans l'affirmative j'étais d'avis qu'on aurait dû consulter le Parlement avant de garantir une pareille somme à une compagnie. Le premier ministre tenait évidemment à me faire constater qu'au moment où j'avais exprimé mon avis le décret du conseil n'était pas encore un fait. Mais ce qui importe, c'est que les banques en avaient la promesse depuis des mois. Pourquoi promettre le crédit du pays aux banques? Elles avaient avancé l'argent sur la promesse du Gouvernement, avec l'entente que celui-ci se porterait garant et je ne comprends pas pourquoi le décret du conseil n'a été rendu que le 29 novembre. Le premier ministre seul avait évidemment engagé le crédit du pays, et sans décret du conseil. Nous en découvrirons sans doute le pourquoi avant la fin de la session.

Le très hon. M. BENNETT: Le décret du conseil en fournit la raison.

Le très hon. MACKENZIE KING: Selon moi, les raisons ne sont pas très concluantes. Il est clair qu'au moment où il avait besoin d'argent, le chemin de fer savait d'où cela lui venait et aussi que le Gouvernement se porterait garant aux banques. Ce que je désapprouve, c'est cette manière de rendre la Chambre des communes responsable d'une nouvelle obligation de 60 millions, laquelle s'ajoute à une dette déjà colossale, au dire du premier ministre lui-même; et, cela, sur que les députés aient mot à dire. Voilà la raison de mon objection. Ce décret du conseil n'est qu'un exemple entre un grand nombre d'autres du même genre et qui engagent des millions et des millions des deniers publics sous forme d'endossements aux banques, pour le blé, pour les compagnies de chemins de fer et d'autres entreprises, à l'insu de la Chambre des communes, pourtant comptable au peuple des deniers publics et obligée de surveiller la dépense. C'est ce qui explique qu'elle connaît peu de choses, et souvent rien du tout de ces marchés. Le premier ministre dira probablement que la Chambre ne siégeait pas et qu'il était nécessaire de promulguer des décrets. Je lui répondrai qu'il est en mesure de connaître ce qu'il faut avant que le Parlement proroge et qu'il est toujours libre de convoquer une session. Lorsqu'il est nécessaire de garantir 60 millions, pour une